

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 486

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 181035

Direction en charge : Mission Foncier

Objet : Quartier de la Rivière – 78 rue Berthelot - Acquisition d'un immeuble en friche en vue de préparer un aménagement le long de la RN88 - Demande d'autorisation de déposer un permis de démolir.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 16/11/2018

Compte rendu affiché le : 27/11/2018

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME (Présent à partir de la question n°9 du projet de l'ordre du jour.), Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°42 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Florent PIGEON (Présent jusqu'à la question n°73 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL, Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER (Présent jusqu'à la question n°44 du projet de l'ordre du jour.)

Absents-Excusés :

Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT (pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Raymonde ALLIROT) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME, Pouvoir jusqu'à la question n°14 du projet de l'ordre du jour.) Mme Caroline MONTAGNIER (pouvoir à Mme Pascale LACOUR, Pouvoir jusqu'à la question n°42 du projet de l'ordre du jour.) M. André FRIEDENBERG (pouvoir à Mme Nadia SEMACHE) M. Serge HORVATH (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE)

Absents :

M. Lionel SAUGUES

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 486

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 181035

Direction en charge : Mission Foncier

Objet : Quartier de la Rivière – 78 rue Berthelot - Acquisition d'un immeuble en friche en vue de préparer un aménagement le long de la RN88 - Demande d'autorisation de déposer un permis de démolir.

□ **Rappel et Références :**

Cité Nouvelle, bailleur social, a sollicité l'Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) pour intervenir sur la cité Bonnassieux et démolir des logements qui étaient devenus inadaptés et qui ne permettaient pas de disposer d'une bonne qualité résidentielle.

Cette mutation a été l'occasion pour la collectivité de s'interroger sur l'accompagnement de cette opération de renouvellement urbain.

□ **Motivation et Opportunité :**

Depuis des décennies, de très nombreux logements situés à proximité immédiate de la RN88 ont été démolis : Pierre Loti, Bonnassieux, allée Claude Grivolla.

A proximité de la cité Bonnassieux, il reste deux bâtiments situés à quelques mètres de la voirie routière : un local en friche allée Léo Lagrange et un immeuble en friche 78 rue Berthelot. La démolition de ces bâtiments qui n'ont plus d'usage contribuera à améliorer l'environnement.

En lieu et place de ces bâtiments, un espace paysagé, mettant à distance la RN88 des zones habitées, sera aménagé.

Un accord a été trouvé avec la SCI SIVAN; propriétaire de l'immeuble du 78 rue Berthelot.

□ **Contenu :**

La SCI SIVAN a signé une promesse de vente pour céder l'immeuble du 78 rue Berthelot au prix de 70 000 € Il s'agit d'un petit immeuble d'habitation inhabité sur 3 niveaux.

Ce bien est cadastré KT 90, il est d'une superficie de 141m².

Le prix d'acquisition est inférieur au seuil de consultation de France Domaine.

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de démolir sur ce bâtiment.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne.

□ **Point Financier :**

- Coût total investissement TTC : 70 000 €+ frais d'acte dont TVA :
3 000 €
- Coût total annuel fonctionnement TTC : dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement	73 000 €					
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver l'acquisition de ce tènement aux conditions de la promesse d'achat ci-jointe,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer l'acte notarié à intervenir en l'étude de Maître Leclercq notaire à Grenoble avec la participation de Maître Balay notaire à Saint-Étienne,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à déposer une demande de permis de démolir sur l'immeuble à acquérir.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire budget 2019 chap 21 article 2118
Résultat du vote : 55 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée
	Christiane JODAR